



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 14 décembre 2010, à 20h00, au Centre polyvalent du Bugnon,
sous la présidence de Monsieur Gian Carlo Frosio, Président.**

Monsieur le Président Gian Carlo Frosio ouvre cette séance ordinaire du mardi 14 décembre 2010 et passe la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal et de 21 Conseillers généraux.

Absents excusés

Loïc Chopard
Pascal Humbert-Droz
Gaël Maire
Guillaume Maire
Martial Roulet

Absent non excusé

Jean-Maurice Kehrli

Monsieur le Président Gian Carlo Frosio constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté sans modification :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2010,
2. Budget de l'exercice 2011.

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2010

Monsieur le Président Gian Carlo Frosio ouvre la discussion concernant ce procès-verbal et constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Monsieur le Président Gian Carlo Frosio soumet le procès-verbal au vote, qui est accepté à l'unanimité, soit par 20 voix.

2. Budget de l'exercice 2011

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** ouvre la discussion concernant le rapport du Conseil communal.

Monsieur Laurent Jeanneret indique que le Parti démocratique indépendant déplore la décision du Conseil communal face à la suppression de la vente des cartes journalières CFF et demande au Conseil communal d'être attentif ces prochaines années sur de nouvelles opportunités qui s'ouvriraient.

Monsieur José Chopard indique que cela a dérangé le Conseil communal de renoncer à cette dépense, mais il est impossible de continuer cette vente, vu la récente augmentation des prix décidée par les CFF, qui veulent visiblement supprimer cette prestation. Monsieur José Chopard précise que les habitants des petites communes peuvent toujours en retirer auprès de la commune

la plus proche qui en vend. Le Conseil communal restera bien entendu attentif à d'éventuelles nouvelles opportunités.

Monsieur Laurent Jeanneret demande si effectivement, les Ponliers pourront toujours acheter des cartes journalières CFF, mais auprès d'autres communes.

Selon les conditions générales, **Monsieur José Chopard** indique que les habitants des communes de moins de 2'000 habitants peuvent continuer de retirer les cartes journalières CFF auprès de la commune la plus proche.

La parole n'étant plus demandée concernant le rapport du Conseil communal, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** cède la parole à l'administratrice adjointe pour le parcours des différents chapitres.

0. Administration : excédent de charges de fr. 377'600.-

1. Sécurité publique : excédent de charges de fr. 192'550.-

Concernant les consultations juridiques, **Monsieur Didier Germain** informe le Conseil général de l'avancement du procès en cours contre Sif-Groutbor dans le dossier du forage aux Combes-Dernier. Le Conseil communal a étudié hier soir les conclusions en cause des deux parties et bien entendu que les conclusions de l'avocat mandaté par la commune indique que cette dernière n'a pas commis d'erreur et réclame fr. 258'000.- à Sif-Groutbor et l'avocat de la partie adverse conclut le contraire et réclame fr. 210'000.-. En 2011, cette affaire va être jugée, alors que la promesse était que ce dossier soit terminé en 2010, car le système judiciaire changeait à fin 2010. Encore aujourd'hui et après lecture de ces conclusions en cause, il semble à Monsieur Didier Germain que la commune a raison sur ce dossier-là, mais il faut rester prudent.

2. Enseignement : excédent de charges de fr. 1'421'220.-

3. Culture – Loisirs – Sports : excédent de charges de fr. 153'970.-

4. Santé : excédent de charges de fr. 42'300.-

5. Prévoyance sociale : excédent de charges de fr. 538'610.-

6. Trafic : excédent de charges de fr. 354'350.-

Concernant les subventions aux entreprises de transport régionales, **Monsieur Laurent Jeanneret** se demande d'où provient cette si grande différence par rapport au budget de l'exercice précédent.

Monsieur Didier Germain rappelle que le Conseil d'Etat avait reporté des charges sur les communes, qui figuraient dans le budget de la commune des Ponts-de-Martel, mais qui n'ont pas été acceptées par le Grand Conseil, ce qui explique cette différence. Monsieur Didier Germain rappelle que le montant payé est proportionnel au nombre de dessertes du territoire communal.

7. Environnement : excédent de charges de fr. 58'060.-

8. Economie publique : excédent de revenus de fr. 71'500.-

9. Finances et impôts : excédent de revenus de fr. 3'002'720.-

D'ordre général au niveau des impôts des personnes morales, **Monsieur Yvan Monard** se rend compte qu'aux Ponts-de-Martel il y a peu d'entreprises. Est-il envisageable à moyen ou long terme

de trouver une surface communale de façon à avoir une zone industrielle ou artisanale, zone que nous n'avons plus.

Monsieur Didier Germain précise que le plan d'aménagement du territoire a été modifié il y a moins d'une année et qu'il n'est pas prévu de nouvelle zone artisanale. Une zone différée existe néanmoins à l'Est de la route reliant Les Ponts-de-Martel aux Petits-Ponts qui pourrait éventuellement rentrer en discussion, mais il ne s'agit pas de terrains communaux et cela demanderait beaucoup de réflexions et de négociations. Monsieur Didier Germain estime la question de Monsieur Yvan Monard pertinente et il est important de pouvoir offrir du terrain à une entreprise qui s'étend ou une qui s'installe.

Au niveau de la taxe des chiens, **Monsieur René Rubi** demande l'installation de Robidog supplémentaires, car il trouve souvent des sacs sauvages ou des crottes. Monsieur René Rubi pense aux sentiers didactiques, aux sources d'eau ferrugineuse et sulfureuse et au Chemin des familles.

Madame Jeannine Robert indique qu'elle y songera sérieusement.

Suite au passage en revue des comptes de fonctionnement, **la récapitulation des comptes de fonctionnement, les investissements du patrimoine administratif et les investissements du patrimoine financier** sont parcourus sans susciter de remarque.

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** donne la parole à Madame Judith Jean-Baptiste, secrétaire de la Commission financière, pour lecture du rapport de ladite commission.

Madame Christiane Rochat indique que le Parti socialiste et libre votera le budget tel qu'il est présenté ce soir. Il a pris acte des changements intervenus et il est satisfait de voir que le déficit a été réduit au minimum possible. Il se réjouit également de prendre connaissance de futurs investissements prévus. Il remercie le Conseil communal, l'administration communale et la comptable pour le travail fourni tout au long de l'année ainsi que pour l'élaboration de ce budget.

Monsieur Yvan Botteron indique que le Parti Libéral-PPN fait siennes des conclusions du Conseil communal tout en regrettant le déficit prévu, mais à l'impossible, nul n'est tenu. Un regret partagé est celui de voir disparaître la vente des cartes journalières CFF. Là aussi, face à une régie qui ne souhaite visiblement plus offrir ce produit-là, il n'était pas raisonnable d'entrer dans ce jeu et de prévoir, sur ce poste-là, un déficit de l'ordre d'une dizaine de milliers de francs. Ceci étant, le Parti Libéral-PPN remercie à la fois le Conseil communal pour ses prévisions pour l'année prochaine ainsi que l'administration pour les travaux qui ont été effectués cette année.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 20 voix.

Au nom du Conseil communal, **Monsieur Didier Germain** remercie le Conseil général pour la confiance accordée. Monsieur Didier Germain rappelle qu'en décembre prochain déjà, nous nous approcherons des futures élections communales. Il souhaite tordre le cou à des idées reçues indiquant que dans une commune, il n'y a plus de marge de manœuvre, que ce n'est plus intéressant et qu'il n'est plus possible de travailler. Effectivement, après 16 ans au Conseil communal, Monsieur Didier Germain n'a pas cette impression et il en veut pour preuve les investissements prévus. Bien qu'aux Ponts-de-Martel, les rentrés fiscaux soient faibles, les autorités communales ont des projets et aussi des réalisations. La déchetterie sera bientôt terminée, le Conseil communal avance progressivement au niveau du service des eaux, etc... Monsieur Didier Germain pense qu'il y a des choses intéressantes à faire et en appelle aux

